

M. Campney: J'ai discuté avec le représentant de Greenwood de cette question et des trois suivantes inscrites au *Feuilleton*, et avec son consentement je demande qu'elles soient rayées. Je crois savoir qu'elles apparaîtront de nouveau au *Feuilleton* lorsque le député en aura fait une nouvelle rédaction.

M. l'Orateur: Les quatre premières questions inscrites au nom de l'honorable représentant de Greenwood sont rayées.

M. Macdonnell (Greenwood): Puis-je signaler bien clairement que je les remplacerai par d'autres questions?

M. Macdonnell (Greenwood):

1. En combien d'endroits, au Canada, le nombre des civils à l'emploi du ministère de la Défense nationale est-il supérieur à a) 10, b) 50, c) 100, d) 500, e) 1,000?

2. Quel est le nom des postes où l'on emploie plus de 500 civils; qui a la direction de chacun de ces postes et quelle expérience des affaires ou de l'administration possède-t-il?

M. l'Orateur: Rayée.

M. Macdonnell (Greenwood):

1. A combien d'endroits différents, au Canada, sont postés les civils à l'emploi du ministère de la Défense nationale?

2. A quels genres divers d'emploi, tels qu'employés de bureau, mécaniciens, etc., s'adonnent ces civils et quel en est le nombre dans chaque catégorie d'emploi?

M. l'Orateur: Rayée.

TRAVAUX DE VOIRIE À LA RÉSERVE INDIENNE DE CROSS-POINT (P.Q.)

M. Courtemanche:

1. A-t-on exécuté des travaux de voirie à la réserve indienne de Cross-Point, comté de Bonaventure (Québec), au cours de l'année 1950?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui en avait-on adjugé le contrat?

3. Quel en a été le montant?

4. Avait-on demandé des soumissions pour ces travaux?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

L'hon. M. Harris:

1. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas exécuté, en 1950, de travaux de voirie à la réserve indienne de Cross-Point (Québec). Cependant, la réserve est traversée par une route provinciale, dont l'entretien n'incombe pas au gouvernement fédéral. 2, 3, 4 et 5. Voir réponse au n° 1.

DÉMARCATIION DE LA FRONTIÈRE ENTRE TERRE-NEUVE ET LE QUÉBEC

M. Higgins:

Quels travaux exécute-t-on cette année relativement à la démarcation de la frontière entre les provinces de Terre-Neuve et de Québec?

M. Prudham: Aucun.

SERVICES DE SAUVETAGE

M. Higgins:

1. Les services de sauvetage aéro-maritime de Terre-Neuve fonctionnent-ils par toute la province? Dans le cas de l'affirmative, quel y est le nombre des navires de la division maritime et à quels endroits de Terre-Neuve sont-ils stationnés?

2. En quoi consistent l'effectif et l'outillage du service de sauvetage actuel?

M. Campney:

1. Oui, mais il n'y a pas de division maritime proprement dite. Voir la réponse au n° 2 ci-dessous, relativement au matériel accessoire, qui comprend deux navires stationnés à Saint-Jean (Terre-Neuve).

2. Des centres de coordination des recherches, de l'organisation des recherches et du sauvetage, sont établis et équipés en hommes par le Corps d'aviation royal canadien, y compris celui de la côte est à Halifax. Il y a un détachement préposé au sauvetage qui dispose de deux avions à Torbay (Terre-Neuve).

Le Corps d'aviation royal canadien fournit tout le matériel et tout l'outillage de recherches et de sauvetage affecté uniquement au service de recherches et de sauvetage. D'autre matériel affecté à l'organisation générale des recherches et du sauvetage, et immédiatement disponible, au besoin, pour les opérations de recherches et de sauvetage, est fourni par la marine royale canadienne, l'armée canadienne, le Corps d'aviation royal canadien, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère des Transports, le ministère des Pêcheries, le ministère du Revenu national et le ministère des Mines et des Relevés techniques.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS SUPÉRIEURS

M. Macdonnell (Greenwood):

1. a) Quel est le nom des 50 fonctionnaires administratifs supérieurs de qui relève le personnel civil du ministère de la Défense nationale; b) lesquels sont des civils et lesquels sont des militaires; c) quelle est l'expérience militaire et quelle est l'expérience civile de chacun, révélées par le dossier de chacun; d) où est posté chacun de ces fonctionnaires administratifs?

2. a) Des fonctionnaires administratifs susmentionnés et b) de tous les civils à l'emploi du ministère de la Défense nationale, quels sont ceux qui sont employés conformément à la loi du service civil?

M. l'Orateur: Rayée.

ÉTABLISSEMENT DE PORTS NATIONAUX À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelles mesures a-t-on prises pour établir un ou plusieurs ports nationaux à Terre-Neuve?

M. Benidickson: Le 28 février réponse a été donnée à une question connexe posée par le député. Il n'y a pas eu de faits nouveaux depuis lors.